

DESOGERME AGRISEC 2A - Gamme viticole

DÉSINFECTANT DE PETITS MATÉRIELS ET BARRIQUES



- **Efficacité bactéricide, fongicide, levuricide et virucide.**
- **Testé sur les Brettanomyces (levures responsables de la mauvaise odeur de « cuir de cheval » du vin).**
- **Autorisé en Agriculture Biologique***
- **Diluable à l'eau de 30% à 100%.**
- **Auto-séchant, non résiduel et sans rinçage**.**
- **Compatible avec le contact alimentaire.**
- **Effet mouillant et pénétrant sur les barriques en bois.**
- **N° d'inventaire au Ministère de l'environnement : 46424.**

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide incolore, odeur caractéristique.
- Densité à 20°C : 0,84 ± 0,02.
- Point d'éclair : 20°C.
- pH à 20°C : 9 ± 0,5.
- **DESOGERME AGRISEC 2A** est une solution concentrée à base de 2 alcools.
- Contient de l'éthanol à 400 g/Kg et de l'alcool isopropylique à 400 g/Kg.
- Exempt de chlore, phénol, iode, formol, ammoniums quaternaires et PHMB.
- N'attaque pas les plastiques ni les métaux (aciers, cuivre, laiton, aluminium).
- Désinfecte les surfaces, plans de travail et outils de coupe.
- **Conforme aux normes :**
 - **Bactéricide à 40%**, 5 min, 20°C, condition de saleté selon EN1276,
 - **Levuricide à 35% C. albicans ; 30 % Dekkera bruxellensis, 40% Saccharomyces cerevisiae**, 15 min, 20°C, condition de saleté selon EN1650
 - **Fongicide à 60%**, 15 min, 20°C, condition de saleté selon EN1650
 - **Virucide à 100%**
- Usages : locaux de stockage, matériels de stockage, transport et culture.
- Types biocides : PT02 et PT04. Substances notifiées pour le règlement biocide UE N° 528/2012
- Pas d'accoutumance des micro-organismes.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Dangereux : respecter les précautions d'emploi.
- * Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE N°834/2007. Nettoyage et désinfection pour les bâtiments et installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation

agricole.

- Éviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.
- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Usage réservé aux professionnels.

MODE D'EMPLOI :

- Après élimination des contenants, nettoyer les surfaces ou l'intérieur des barriques de préférence à la vapeur ou à l'eau chaude. Pulvériser **AGRISEC 2A** concentré ou dilué à 50%. Pour les barriques, attendre le séchage complet avant réutilisation (15 jours).
- ** Exception : les surfaces à contact alimentaire doivent être rincées à l'eau potable (afin d'éliminer toute trace de dépôts de germes morts) ou à la vapeur d'eau avant réemploi, conformément à l'arrêté du 19/12/2013.
- En désinfection de barriques (et après détartrage à la vapeur d'eau) avec **ASEPTIC FUTS** (voir photos du haut), mélanger 5L d'**AGRISEC 2A** avec 5L d'eau potable dans le bac, puis laisser tourner la pompe 4 minutes/barriques. La solution peut être réutilisée jusqu'à 10 barriques.
- **Application** : décontamination des sécateurs de taille et de vendanges, petit matériel de chai, paillasse de laboratoires, matériel d'analyse et de prélèvement œnologique, embouts de tuyaux, raccords de canalisations, cagettes de vendanges, tables de tri...
- **Idéal** sur les « niches à problèmes » : vannes à boule, robinet de dégustations, bondes de barriques, robinets de jauges, joints de portes de cuves...